

COMMUNE DE REGUINY

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Procédure de Parcelle en Etat d'abandon Manifeste

Parcelles AE n° 241-242-243-244-245

Avis de mise à disposition au public du dossier de présentation du projet simplifié d'acquisition publique relatif à la procédure d'abandon manifeste menée par la commune de Régigny sur les parcelles cadastrées AE n° 241, 242, 243, 244 et 245, sise 2-4-6 et 8 rue Anne de Bretagne à Régigny.

Durant la mise à disposition du 9 septembre 2024 au 9 octobre 2024, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

Ils pourront consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet.

A l'issue du délai précité, le dossier sera transmis à M. le Préfet du Morbihan en vue de la déclaration d'utilité publique.